

# **Sur la route de Kunming – Vers un cadre de gouvernance post-2020 pour la biodiversité mondiale**

---

**Compte-rendu de la troisième réunion de la Plateforme  
Biodiversité 2020 - 17 janvier 2020, Sciences Po Paris**



Fin 2020, en Chine (Kunming), aura lieu la Conférence des Parties (COP)15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui verra l'adoption d'un nouveau cadre mondial pour la gouvernance de la biodiversité après 2020. Ce processus de négociation est déjà engagé et l'agenda des discussions jusque Kunming déjà bien chargé et complexe. Afin de permettre aux acteurs français de suivre plus facilement cette actualité et d'améliorer la compréhension collective de ses enjeux, et si possible de faciliter leur engagement dans la préparation de la COP 15, l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) co-organisent, à échéance régulière (tous les 3 mois environ) jusque fin 2020, un événement pour proposer des moments de décryptage et d'appropriation de l'actualité internationale touchant à la biodiversité. Ces rendez-vous réguliers rassemblent une grande diversité d'acteurs français (État et ses agences, collectivités, recherche, ONG, entreprises, journalistes, partis politiques). Cette série d'événements, et les acteurs qui y participeront, forment la « Plateforme Biodiversité 2020 ».

La troisième session de la plateforme biodiversité s'est tenue à Science Po, le vendredi 17 janvier 2020 de 16h à 19h. Cette réunion avait pour objectif de présenter le « zero draft » et de donner quelques pistes de lecture de cette première ébauche du cadre mondial post-2020 pour la biodiversité, qui sera négocié lors de la COP 15 en octobre 2020. La session a également abordé d'autres enjeux clés de la « super année » à venir, notamment ceux de la gouvernance internationale de la haute mer et les synergies à exploiter entre le climat, les océans et la biodiversité.

## PROGRAMME

**16h00-16h15**

### **Introduction et mot d'accueil**

**François Gauthiez**, Directeur de l'appui aux stratégies pour la biodiversité - Office français de la biodiversité (OFB)

**16h15-17h15**

### **Présentation et commentaire du ZOD, discussion du calendrier de négociations & discussion avec la salle**

**Aleksandar Rankovic**, Coordinateur de l'initiative « Gouvernance internationale de la biodiversité post-2020 » de l'Iddri

**17h15-18h00**

### **Enjeux océans sur l'année 2020 & discussion avec la salle**

**Klaudija Cremers**, Chercheuse sur la Gouvernance Internationale de l'Océan à l'Iddri

**18h00-19h00**

### **Climat, biodiversité et océans en 2020 & discussion avec la salle**

**Alexandra Deprez**, Chercheuse sur la Gouvernance Internationale du Climat à l'Iddri

**Aleksandar Rankovic**, Coordinateur de l'initiative « Gouvernance internationale de la biodiversité post-2020 » de l'Iddri

# Les négociations sur la route vers la COP 15 biodiversité : une grille de lecture

Aleksandar Rankovic, Coordinateur de l'initiative Gouvernance internationale de la biodiversité post-2020, Iddri

## Se situer dans le temps long

Il est nécessaire, en introduction, de se situer dans le temps long et de comprendre les enjeux de la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La COP 15 ne sera pas une COP « normale », car elle sera à la base d'une refondation de la gouvernance internationale de la biodiversité. Non seulement parce que les chiffres sur l'effondrement de la biodiversité sont alarmants (extinction des espèces, blanchiment des coraux, incendies), mais aussi du fait de la prise en charge politique insuffisante de ces sujets. Il s'agit donc aujourd'hui de combler ces déficits avec de nouveaux outils et de nouvelles approches.

Il faut rappeler que, depuis les années 2000, nous avons des objectifs ambitieux pour la sauvegarde de la biodiversité. En 2010, l'objectif de freiner l'érosion de la biodiversité n'a pas été atteint. À la COP 10 de Nagoya, en 2010, de nouveaux objectifs pour 2020 ont été adoptés et, aujourd'hui, la question est : que peut-on faire pour répondre à cette défaillance ? Les textes politiques négociés et adoptés au niveau international jusqu'ici étaient des plans stratégiques<sup>1</sup>.

La première version du texte qui sera négociée en 2020 a été publiée le lundi 13 janvier : il s'agit du **cadre mondial post-2020 pour la biodiversité**. Il est probable qu'un nouveau titre soit néanmoins proposé. Ce texte s'appuie sur l'héritage de la CDB, notamment l'adoption du plan stratégique 2011-2020, qui s'appuie sur 5 buts stratégiques et les objectifs d'Aichi, ainsi qu'une mission pour 2020 et une vision pour 2050, qu'on a tendance à oublier. Cette vision, à l'époque décrite de façon très qualitative (« Vivre en harmonie avec la nature ») avait pour but d'instaurer une trajectoire de transformation pour 2050, et de fixer l'idée d'un fonctionnement par décennie, ce qui est au cœur de la discussion aujourd'hui.

Un an après l'échec de la COP 15 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à Copenhague, les objectifs d'Aichi ont été salués car ils comprenaient des éléments ambitieux et abordaient des sujets sensibles, tels que la réforme voire l'élimination des subventions néfastes (Objectif 3). Autrement dit, si les objectifs d'Aichi avaient été atteints, l'érosion de la biodiversité aurait été jugulée. Qu'est-ce qui n'a donc pas fonctionné ?

Aujourd'hui, il est intéressant de constater la reconnaissance du manque d'outils de mise en œuvre liés à ces objectifs d'Aichi. Ces objectifs ont été négociés sans suffisamment discuter des **modalités de mise en œuvre** (il n'y a pas eu assez d'objectifs de processus associés aux objectifs d'Aichi) ou des **mécanismes de responsabilité**. Tout un volet des négociations cherche aujourd'hui à améliorer ces

---

<sup>1</sup> Le premier plan stratégique (2002-2010) contient une liste d'objectifs et quelques modalités de mise en œuvre. Le second plan stratégique (2011-2020) adopte les 20 objectifs d'Aichi.

éléments, notamment afin de développer des dispositifs d'incitation à rendre des comptes, ce qui permettrait plus de pression et d'émulation politiques.

Afin de comprendre l'héritage des négociations sur la protection de la biodiversité, il est aussi important de lire son paysage complexe. Un grand nombre d'institutions, d'organisations internationales et de conventions ont été créées depuis les années 1950 :

- La Convention sur la diversité biologique (CDB), adoptée en 1992 au moment du Sommet de la Terre à Rio, simultanément aux conventions sur le changement climatique et la désertification ;
- La Convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) ;
- La Commission baleinière internationale (IWC) ;
- La Convention de Ramsar, relative aux zones humides ;
- La Convention sur les espèces migratoires (CMS) ;

Nous pouvons ajouter à ce paysage composé des conventions sur la biodiversité les conventions qui traitent des mers régionales et de la haute-mer, mais aussi des organisations et conventions concernant d'autres secteurs environnementaux et économiques : CCNUCC, la convention sur la désertification (CNULCD), les conventions chimie et déchets (Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm), la Food and Agriculture Organization (FAO), ou encore l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), où il est important d'avoir des discussions sur les conséquences du commerce ou de l'agriculture par exemple. Des réformes sectorielles sont en effet indispensables afin d'enrayer l'érosion de la biodiversité, il convient donc d'inclure ces organisations autour de la table. Le cadre post-2020 est certes discuté à la CDB mais il est censé devenir le cadre de référence sur la biodiversité pour toutes ces institutions, une nouvelle référence au niveau international pour discuter de la biodiversité mais aussi des pistes d'action adoptées.

## **Et maintenant ?**

Depuis deux ans maintenant, en avançant vers l'échéance de 2020, il a été constaté qu'on allait vers un constat d'échec cuisant à la COP 15. Ce constat a permis de mettre en avant le besoin d'une refonte de l'architecture d'ensemble. Il y aura donc certes une nouvelle structure d'objectifs et de cibles, qui seront par ailleurs simplifiés et plus lisibles, mais aussi des objectifs plus concrets pour 2050 avec des étapes à 2030. Cette trajectoire quantifiée sur la vision 2050 rendra donc possible la quantification des progrès et des manques de progrès via les points d'étape à 2020. Ces objectifs prennent la forme d'objectifs d'état des écosystèmes à 2050 et à 2030, ainsi que des objectifs d'action à 2030.

Nous avons tendance à nous concentrer sur les objectifs, mais un autre message demande notre attention. Deux volets supplémentaires seront développés à partir de février : celui sur les moyens et modalités de mise en œuvre et celui sur le cadre de transparence et de responsabilité. Le premier demande le développement de partenariats, de rendez-vous entre plusieurs processus internationaux, d'une traduction nationale plus poussée, de l'implication des ministères dans les comptes à

rendre. Le second volet devrait combler un manque de mécanismes de sanctions, ce qui devrait jouer une réelle différence et un instaurer un changement majeur dans la structure de la gouvernance internationale. Nous devons augmenter l'attention sur ces deux volets, notamment celle de la société civile qui a beaucoup de compétences mais n'insiste pas assez sur ces points.

Les objectifs font donc figure d'une toute petite partie de la question : ils ont besoin de **moyens et de modalités de mise en œuvre** (renforcés, améliorés, concrets et crédibles), avec notamment le volet financement qui est prépondérant au sein des discussions. Il faut aussi des contraintes et des incitations à faire mieux. Le **cadre de transparence et de responsabilité** doit également être développé, et tous ces éléments doivent être liés à un **cadre de mobilisation**, pour renforcer l'interface avec le reste de la société, à travers l'Agenda d'Action par exemple, qui est une plateforme de mobilisation des acteurs non-étatiques (entreprises, ONG, gouvernements infranationaux, etc.). Cette plateforme demande à être davantage activée.

## Où en est-on ?

Le processus de préparation du cadre post-2020 a officiellement été lancé à la COP 14. La première moitié de l'année 2019 a vu l'organisation de consultations régionales. Les représentants étatiques ont pu, lors de ces consultations, échanger avec les co-présidents du groupe de négociation, qui encadrent le développement de cadre mondial et essaient de refléter les réflexions dans le texte préparé. D'autres consultations ont permis aux secrétariats des autres conventions de faire des propositions selon leurs propres objectifs et leurs propres succès. Il s'agit donc d'un véritable travail de collecte d'avis et de partage d'intelligence, et non d'une négociation à proprement parler. Il faut aussi noter que ces consultations étaient nécessaires pour aider les États à s'approprier le processus de préparation, à travers des échanges non adversatifs. Enfin, une première réunion du groupe de négociation (*Open-Ended Working Group*) s'est tenue à Nairobi, en août 2019, et a fait office de « brainstorming mondial » entre négociateurs, mais aussi observateurs et scientifiques.

Lors de cette réunion, les deux co-présidents ont proposé un brouillon de squelette, c'est-à-dire avant toute chose des rubriques et sous rubriques, et ont aussi proposé une clarification du calendrier de l'année à venir. Enfin, à partir de ce squelette et des discussions à Nairobi, ils ont travaillé à la préparation du *Zero Order Draft* (ZOD), publié en ce début d'année 2020.

Trois documents ont été proposés par les co-présidents :

- Un **glossaire** d'une page et demie ;
- Une sorte de « version zéro » du futur cadre d'objectifs à proposer et à négocier en résultat de la COP 15, ou « *Zero Order Draft* », **ZOD**, au sein duquel certaines rubriques ont été développées et commencent à proposer du contenu ;
- Le projet préliminaire du **cadre de suivi des objectifs et du cadre de suivi des cibles**, qui propose des métriques et indicateurs liés à chacun des objectifs et cibles proposées. Ces informations explicitent le ZOD et alimentent le débat.

### Quelques commentaires :

- Le cadre post-2020 propose la **théorie du changement**, qui sera développée plus tard mais est déjà représentée graphiquement au sein du texte. Nous constatons que les dimensions sur les moyens de mise en œuvre, sur les conditions « habilitantes » et sur la responsabilité et la transparence ne sont pas encore développées. La théorie du changement, à la base des idées de l'avant-projet, repose cette logique : l'objectif est de stabiliser le taux de perte de la biodiversité d'ici 2030, car il n'est pas réaliste d'imaginer l'amélioration de l'état des écosystèmes en 10 ans, politiquement et écologiquement parlant. Il s'agit pour cela d'agir sur les pressions, d'augmenter les surfaces d'aires protégées et la connectivité entre les écosystèmes, avant d'améliorer l'état de ces écosystèmes les 20 années suivantes (2030-2050).
- Il y a bien entendu des objectifs sur l'état de la biodiversité mais également des objectifs explicites sur ce que la population en tire, un élément qui est à la base même de la raison d'être de la CDB. Comme Didier Babin aime le rappeler, la CDB est peut-être la première convention internationale sur l'environnement qui est une convention sur le développement durable, à travers les notions d'usage et d'équité. Ces notions chargent la barque en matière de sujets à traiter.
- Comment appréhender ce ZOD ? Le document contient de premières propositions et est un « document martyr ». Les États doivent désormais se prononcer et être force de proposition lors d'une négociation qui aura lieu fin février, à Rome. Les co-présidents enregistreront ces avis afin de proposer la monture suivante. Ces négociations sont ouvertes aux universitaires, aux ONG, aux entreprises.
- Cette première proposition se focalise sur les objectifs et les cibles car d'autres ateliers et consultations auront liés dans les prochains mois pour approfondir les autres dimensions (les modalités de mise en œuvre, notamment la mobilisation des ressources, le cadre de transparence, etc.).
- Il faut noter que rien n'est joué, pour les points positifs comme les points négatifs, d'ici le coup de marteau final à la COP 15. Il est donc important de se mobiliser.

Il est difficile de résumer une liste d'objectifs aussi longue. Nous pouvons néanmoins en décrire quelques-uns.

- Les objectifs d'état des écosystèmes et ce qu'ils produisent pour les populations (avec à chaque fois les étapes à 2030) :
  - Les **trois premiers concernent l'état des écosystèmes**, avec par exemple aucune perte nette dans la superficie et l'intégrité des écosystèmes d'ici 2030, et une augmentation d'au moins [20%] de la surface d'habitat naturel, d'ici 2050. Le pourcentage entre crochets et proposé par les co-présidents, à partir de ce qu'ils ont entendu, et s'il y avait suffisamment consensus. S'ils ont constaté qu'il n'y avait pas suffisamment de consensus, les lettres X ou Y sont utilisées.
  - Les **deux suivant sont des objectifs sociaux** liés à l'amélioration de l'état des écosystèmes. Il y a notamment une liste de 4 sous-objectifs, concernant une meilleure nutrition, un meilleur accès à l'eau, une meilleure résilience face aux catastrophes naturelles, et un point sur la contribution de l'amélioration de l'état de la biodiversité à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.
  - La question de la sécurité alimentaire est probablement un point de discussion assez tendu : ce n'est pas qu'un enjeu d'écosystèmes mais aussi de distribution et d'accès (même chose pour l'eau). Il existe un souci en matière d'attribution de ces résultats et un besoin de désambiguïsation.
  - L'enjeu des semaines suivantes se trouve dans les réactions face à ce texte lors des négociations.
- Vingt cibles d'actions sont proposées pour 2030 et organisées en trois groupes :
  - **Réduire les menaces sur la biodiversité** : par exemple, monter le taux d'aires protégées terrestres et marines à [30%] dont [10%] de zones de protection exclusive ou encore réduire de [50%] les pollutions dues aux fertilisations, aux biocides, aux déchets plastiques et « autres sources de pollution ». Il y a là encore un enjeu de désambiguïsation.
  - **Répondre aux besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages**
  - **Outils et solutions pour la mise en œuvre et l'intégration** : ce sont les objectifs qui sont le moins chiffrés. Il y aura probablement une forte demande pour les préciser, comme par exemple celui sur les subventions néfastes, repris presque tel quel de l'objectif d'Aichi correspondant.

## Et après ?

La prochaine réunion du groupe de négociation aura lieu du 24 au 29 février 2020 à Rome. Pendant 5 jours, les États, mais aussi les observateurs, pourront se prononcer sur le texte. Les co-présidents du groupe devront prendre note des discussions et refléter leurs résultats dans la prochaine version qui sera disponible mi-juin (plus exactement 6 semaines avant la troisième et dernière session de négociation, qui se tiendra à Cali, en Colombie, fin juillet).

Non seulement les remarques autour de ce premier projet devront être reflétées mais les maturations sur les questions de mise en œuvre, de transparence, et d'autres sujets (souvent listés en notes de bas de page) devront être inclus au sein d'un brouillon presque complet, qui sera négocié à Cali, et qui aboutira sur un projet proposé à la COP 15.

Il existe plusieurs étapes intermédiaires afin d'alimenter le processus de préparation.

### Consultations thématiques :

- Sur la mobilisation des ressources, à Berlin, en janvier ;
- Sur le cadre de transparence, à Rome, en février ;
- Sur le renforcement des capacités, à Rome, en février ;
- Sur l'utilisation durable de la biodiversité, possiblement en avril.

Ces consultations permettront d'ajouter de la substance et des idées qui pourraient éventuellement être ajoutées au texte.

Deux organes subsidiaires de la CDB, le SBSTTA (scientifique, technique et technologique) et le SBI (sur la mise en œuvre), devront également se prononcer sur les objectifs et autres dimensions et émettre des recommandations, en mai, à Montréal.

Par ailleurs, nous noterons deux moments importants pour la **mobilisation politique**, notamment à haut niveau :

- Le Congrès mondial pour la conservation de la nature de l'IUCN, à Marseille, en juin. Ce congrès peut être comparé aux « jeux olympiques » du monde de la conservation. Des coalitions devraient se former et nous pourrons y attendre des messages politiques forts. Il est fort probable que le Président Macron y tienne un sommet de haut niveau avec d'autres chefs d'État.
- L'Assemblée générale des Nations unies (UNGA-75), à New York, en septembre. Cette assemblée se tiendra un mois avant la COP, nous pourrions donc espérer des messages de mobilisation.

Le cadre mondial post-2020 est souvent évoqué et discuté, néanmoins il est important d'examiner sa nature. Ce cadre ne sera pas un accord, ni un traité, mais probablement une **annexe de décision de COP**. Il convient donc de distinguer deux choses : ce qui sera inclus au sein du cadre (les grands principes, les objectifs et les orientations) et ce qui sera inclus au sein de la décision de COP (généralement les objectifs de processus, les moyens de mises en œuvre).

Par ailleurs, nous devrons réfléchir à la COP 16 au développement de plans d'action en lien avec des conventions qui gouvernent les pressions sur la biodiversité, notamment les sujets agricoles (FAO) ou encore les polluants (Conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm).

Un autre enjeu se situe au niveau de la déclinaison territoriale. Ces objectifs vont s'appliquer à tous, il est donc nécessaire de mettre à jour, le plus rapidement possible, les stratégies nationales de biodiversité, afin qu'elles reflètent le cadre mondial, et que les États s'emparent de ces objectifs globaux à travers des engagements à leur niveau.

Enfin, nous devons être lucides et ménager nos attentes. Le travail diplomatique requiert souvent de trouver des petites innovations sur les procédures et le processus, qui pourront elles « aider à contribuer à faire la différence ». À cet échelon, il est nécessaire d'avoir une lecture stratégique de l'utilisation de ce cadre international à un niveau domestique. L'enjeu le plus prépondérant est le suivant : **comment pouvons-nous nous servir de ce cadre ensuite ?**

### Echanges avec la salle

- **Participant** : Existe-t-il des objectifs par territoire ? Les enjeux sont différents selon les écosystèmes et les acteurs. **Aleksandar Rankovic** : Une déclinaison précise, par biome, aurait été une bonne idée. Néanmoins, si on essaie de les intégrer à ce niveau des discussions, je pense que nous prenons le risque d'entrer dans des discussions sans fins, techniques, et pris sur les objectifs. Ce qu'ils ont essayé de faire, c'est de proposer que le suivi national des engagements nationaux soient fait par types d'écosystèmes. C'est une manière de donner la liberté à chaque contexte spécifique, de décliner la prise en compte des objectifs en fonction des réalités socio-écologiques nationales. Il est néanmoins nécessaire que cette déclinaison soit présente, soit dans les engagements, soit dans le suivi de la mise en œuvre.
- **Participante** : Quels sont les liens avec les Objectifs de développement durable (ODD) ? Avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ? Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) montre qu'il faut rapprocher les conventions climat, désertification et biodiversité, qu'en est-il ? **Aleksandar Rankovic** : La question des interactions entre les conventions liées à la biodiversité et les conventions sectorielles est mentionnée dans l'avant-projet. Encore une fois, il reste à faire des ponts entre les différents processus. Quant aux ODD, les ODD 14 et 15 se basent sur les objectifs d'Aichi, dont la plupart arrive à échéance en 2020. Nous ne savons pas encore comment ils seront mis à jour. Il y a là un travail d'entrepreneuriat politique à faire pour que les panels de haut niveau se saisissent de la question du branchement entre les résultats de la COP 15 et la mise à jour des ODD et de leur supervision.

- **Gilles Landrieu, expert biodiversité - retraité** : L'IPBES montre bien qu'il y a un déséquilibre global sur ce qu'on retire de la nature, on insiste sur ce qu'on extrait (nourriture, fibres, matériaux) mais on met à mal tous les autres services écosystémiques. Il semblerait que leur évaluation n'est pas citée, qu'en est-il ?  
**Pierre Johnson, auteur sur la bio-piraterie** : Nous ne voyons pas réellement le lien avec les recherches menées par l'IPBES, notamment sur la notion d'intégrité des écosystèmes. N'est-ce pas illusoire de parler de 30% d'aires protégées alors que ces aires sont elles-mêmes sous influence ?  
**Aleksandar Rankovic** : Les travaux de l'IPBES sont évidemment des références centrales. Quand vous lisez les objectifs d'action, vous retrouvez les 5 pressions décrites par l'IPBES et le rapport est cité au sein du texte. Le Secrétariat de la CDB a aussi sa propre évaluation, le Global Biodiversity Outlook (GBO-5) qui sortira en juin, et qui se base pour moitié sur les travaux de l'IPBES, et l'autre moitié se base sur les rapports nationaux soumis par les États. Un branchement humain entre les deux institutions existe : les experts discutent régulièrement. De nombreux négociations n'hésitent pas à mobiliser l'évaluation mondiale pour insister sur le besoin d'ambition sur les pressions, notamment les négociateurs colombiens, qui ont ce réflexe. Quant aux aires protégées, il existe un seul objectif. Les autres concernent les réformes des secteurs, par exemple qui vise à diminuer de 50% l'impact des chaînes de valeur globales, notamment agricoles. L'intégrité est citée mais est un terme précis. La connectivité est également mentionnée. L'un des objectifs chapeau concerne d'ailleurs « la surface et l'intégrité des écosystèmes », qui doivent être maintenues d'ici 2030, puis augmentées. L'objectif sur la réduction des menaces inclut la connectivité, l'intégrité, et le caractère intact des écosystèmes. Ces dimensions sont donc très présentes. Par ailleurs, les ONG sont très attentives à celles-ci pendant les négociations et rebondissent si la surface seulement est évoquée. L'IPBES ainsi que le SBSTTA sont très présents dans les discussions. Nous pourrions penser que ce n'est pas assez, mais le manque se situe plutôt au niveau de la mise en œuvre. Il faut être plus mordant dans les réformes, les objectifs, mais aussi interpeller les arènes sectorielles dans les modalités de mise en œuvre, en intégrant la biodiversité à chaque table de discussion.
- **Henri Jaffieux, Président de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE)** : Existe-t-il un bilan de la stratégie pan-européenne de la biodiversité, mise en place après le Sommet de Rio ? Il y a un intérêt à réfléchir à un niveau de gouvernance intermédiaire entre les niveaux global et national. **Marianne Courouble, Présidente de Résilience Nature** : Il y a un grand fossé entre la gouvernance internationale et les réalités de terrain. Y-a-t-il des discussions dans ce sens ? Un audit de leur propre travail ?  
**Participante** : Il faut aussi noter un manque de stratégies d'accompagnement au niveau local. **Aleksandar Rankovic** : La CDB attend les contributions de tous, vous pouvez donc leur écrire afin de leur partager vos expériences. Vous pouvez aussi les partager auprès de l'OFB, car il est important de les faire remonter auprès des négociateurs. Cette question de gouvernance intermédiaire est importante. Concernant la stratégie européenne,

la Commission a lancé une évaluation courant 2019 afin de préparer une nouvelle stratégie en réponse au cadre et de renforcer la coopération. La nouvelle Commission fait d'ailleurs le lien entre cette stratégie et la réforme de la PAC. La question du renforcement de la coopération régionale est un chantier très important. Les pays ont néanmoins la responsabilité de l'organiser, et non la CDB, qui peut seulement l'encourager. A un niveau plus local, il existe une réelle volonté de davantage impliquer les gouvernements infranationaux. Le projet que mène Didier Babin (Post-2020 Biodiversity Framework – EU Support), est en partenariat avec ICLEI, et vise à renforcer la mobilisation des échelons locaux, les municipalités, les régions, les États fédérés comme au Brésil. Ainsi, même si le niveau national n'est pas encore prêt à mettre en place les changements structurels nécessaires, les acteurs infranationaux peuvent s'engager et faire remonter leurs expériences.

- Enfin, nous ne pouvons pas tout attendre d'un processus qui a ses propres limites institutionnelles. Nous devons nous y intéresser, nous ne parlons pas assez de ce qu'il se passe sur la biodiversité au niveau international. N'hésitez pas à écrire à Cyrille Barnerias (OFB) afin qu'il fasse lui-même pression.

# L'Océan en 2020

**Klaudija Cremers, Chercheuse sur la Gouvernance Internationale de l'Océan, Iddri**

L'année 2020 est souvent présentée comme une « super année » pour l'Océan, car il y a plusieurs échéances politiques importantes, notamment la Conférence des Nations unies sur la mise en œuvre de l'ODD 14, en juin à Lisbonne. Mais à quoi pouvons-nous nous attendre pour la haute mer et la pêche cette année ?

## Les négociations haute mer

Cela fait plus de 15 ans que les États discutent de l'utilisation durable et de la biodiversité en haute mer.

- En 2004, un groupe informel de discussion sur la haute mer (BBNJ WG) est créé par les Nations unies ;
- Le groupe s'est réuni 9 fois entre 2006 et 2015 avant de conclure qu'un traité était nécessaire ;
- Le comité préparatoire s'est réuni lors de 4 réunions ;
- Le 24 décembre 2017, une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies a ouvert les négociations pour un traité sur la Haute Mer ;
- Après 3 réunions de négociations, la dernière réunion aura lieu du 23 mars au 4 avril 2020.

Le processus est donc une *long and winding road*. La résolution qui a ouvert les négociations identifie 4 éléments de négociation, qui, ensemble, s'intitulent le « package deal » :

- **Les ressources génétiques marines (RGM)**, y compris les questions relatives au partage des avantages : les activités sur les RGM en haute mer ne sont pas réglementées par les règlements sur les océans. Les RGM peuvent avoir une utilité ou une valeur pour l'humanité, notamment dans un contexte pharmaceutique et cosmétique. Les océans et la haute mer constituent des ressources communes pour tous les États, les pays en développement veulent donc aussi profiter de ces ressources.
- **Les mesures telles que les outils de gestion par zone, notamment les aires marines protégées (AMP)**. Actuellement, aucun mécanisme mondial n'existe pour établir des aires protégées en haute mer ou pour coordonner l'utilisation des aires marines protégées actuellement disponibles par les organisations existantes. Il n'y a pas de mécanisme central pour organiser ou établir ces AMP, ce qui sera réglé par ce nouveau traité.
- **Les études d'impact environnemental (EIE)** : le nouveau traité instaurera des standards minimums pour les EIE.
- **Le renforcement des capacités ainsi que transfert de la technologie marine**, qui bénéficie déjà d'un cadre de régulation mais insuffisamment mis en œuvre, notamment pour les aspects relatifs à la haute mer.

Seuls ces 4 éléments seront inclus au traité, qui n'abordera donc pas directement le plastique et la pêche, ce qui est important à garder en tête.

Outre la substance du traité, certains éléments institutionnels restent à établir, comme les principes généraux ou les mécanismes décisionnels (une COP, un comité scientifique et technique, etc.).

Concernant l'état de la négociation, un nouveau projet a été publié fin novembre 2019. Il constituera le socle des négociations qui auront lieu fin mars début avril. Ce texte contient 12 parties, 70 articles, 2 annexes et, pour l'instant, beaucoup de crochets. L'Iddri vient de publier une analyse de ce [texte](#). Nous pouvons dire aujourd'hui qu'il existe une incertitude quant à la capacité des États à finaliser le traité lors de la prochaine session. Quoiqu'il en soit et comme l'a formulé Serge Sécura, ambassadeur français pour les océans,: « Notre priorité est claire : avoir un traité solide qui signifie quelque chose, et pas un traité tellement flou ou peu décisionnel que personne ne voudra le ratifier ».

## L'épineuse question des pêches

Au-delà de la haute mer, la question des pêches est un élément central de la gestion de l' océan. L'objectif d'une gestion durable de la pêche est inscrit au sein de traités internationaux et de déclarations politiques depuis longtemps. Cependant, un des problèmes majeurs est lié aux subventions nuisibles à la biodiversité, dont la suppression est prévue par l'objectif d'Aichi 3 et l'ODD 14.6. Depuis 2001, l'OMC est engagée dans des négociations pour adopter un accord multilatéral interdisant les subventions néfastes.

On estime aujourd'hui que 35 milliards de dollars sont accordés chaque année au secteur de la pêche, et la moitié contribue à la surexploitation des ressources comme la surpêche, et la pêche illégale. Trois quarts de ces subventions sont attribuées à des flottes industrielles et non à la pêche artisanale.

La prochaine réunion ministérielle de l'OMC aura lieu du 8 au 11 juin 2020, à Nur-Sultan, au Kazakhstan, et peut s'avérer être une clé pour la biodiversité, en redirigeant ces flux financiers vers une pratique plus équitable et durable.

Un autre élément pour renforcer les pratiques durables pourrait passer par l'allocation de quotas conformes aux avis scientifiques. La politique commune de la pêche de l'UE a, d'ailleurs, imposé aux États une date limite d'arrêt de la surpêche d'ici 2020. Néanmoins, le dernier conseil de décembre 2019, où les derniers quotas ont été votés, a été sévèrement critiqué : pour de nombreuses espèces, il n'a pas suivi les recommandations scientifiques et n'a pas été suffisamment ambitieux. Nous pouvons espérer que le Green Deal offrira une solution plus durable.

Pour conclure, voici une citation tirée d'un [billet de blog](#) que nous avons publié le 13 janvier 2020 : « Retenons néanmoins que l'Océan est indifférent aux conférences et aux déclarations, et que l'année 2020 devra être évaluée à la lumière des accords adoptés et non des promesses faites. À cet égard, un Accord de Nur-Sultan donnant des garanties pour une suppression à brève échéance des subventions contribuant à la surexploitation des stocks de pêche, une COP 26 voyant une augmentation de

l'ambition climatique vers un niveau conforme à l'objectif de l'Accord de Paris et l'adoption d'un traité sur la haute mer feraient incontestablement de 2020 une « super année » pour l'Océan. »

## Échanges avec la salle

- **Jérôme Wendling, Groupe Macif** : Le traité portera-t-il sur l'exploitation pétrolière ? Il devrait également soutenir les initiatives de macro-déchets en haute mer. **Klaudija Cremers** : Les négociations portent exclusivement sur les 4 éléments cités plus tôt, et non sur l'exploitation pétrolière ou sur le plastique, qui sont discutés dans d'autres enceintes. Notons néanmoins que les ressources marines génétiques ont une grande importance et constituent une forme d'extraction.
- **François Lambert, étudiant en sciences et sciences sociales** : D'un point de vue plus général, et non spécifiquement sur les océans, qui est chargé d'appliquer une recommandation scientifique (du Giec, de l'IPBES ou d'une autorité marine) ? **Klaudija Cremers** : Cela dépend des sujets. Dans le contexte de la haute mer, les décisions devront prendre en compte les avis scientifiques. **Yann Laurans** : Les gouvernements signataires sont tenus, après signature du traité, de garantir son application, ce qui est donc l'affaire de l'ensemble des gouvernements. Ils ne désignent jamais l'administration spécifiquement en charge de l'application. Nous pouvons noter que, dans ses autres engagements, par exemple dans le cadre du traité de l'UE, les pays sont censés être en conformité avec les engagements pris dans d'autres conventions. Par exemple, lorsque la Commission ou l'UE signe un traité commercial, celui-ci doit être compatible avec l'ensemble des conventions signées afin de mettre en œuvre l'ensemble des engagements.
- **Participant** : Comment peut-on parler des AMP sans prendre en compte la pêche et la pollution ? **Klaudija Cremers** : Cet élément a en effet été très critiqué par un grand nombre d'organisations et d'États. Glen Wright, chercheur à l'Iddri, a d'ailleurs écrit à ce sujet. La pêche devrait faire partie de la négociation, car elle constitue une activité importante en haute mer. Néanmoins, les différents compromis ont conduit à ne pas en faire un axe spécifique de la négociation. Néanmoins, notons que la pêche sera quand même impacté par le futur traité, notamment via les dispositions relatives aux AMP et aux EIE. **Aleksandar Rankovic** : La haute mer n'appartient à personne, nous devons donc d'abord mettre en place des procédures politiques. Le volet substantif interviendra ensuite. Dans l'immédiat, nous devons nous coordonner sur la désignation de ces AMP.
- **Anne Chetaille, Agence française de développement (AFD)** : Quel est l'historique jusqu'au choix de ces 4 thèmes et non l'extraction ? À quoi s'appliquent les études d'impact ? **Klaudija Cremers** : Cela a pris beaucoup de temps pour reconnaître que nous avions besoin d'un traité. Le groupe de travail a déterminé que le sujet le plus important à régler était les RGM. Puis, ils ont

pensé aux autres sujets non traités par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. Nous vous renvoyons vers une publication de quelques pages sur les procédures et le traité sur la haute mer. Quant aux études d'impact, il y a pour l'instant beaucoup de crochets dans le texte. Il reste seulement une session pour finaliser le texte, et nous ne distinguons pas d'accord sur le seuil pour les activités pour lesquelles nous avons besoin d'études d'impact. Le texte inclut seulement le cadre et le squelette pour l'instant. Les États veulent régler cette question plus tard, en lien avec l'organe scientifique et technique. **Cyrille Barnerias** : Avant l'ouverture des négociations, les États pêcheurs étaient opposés à des réglementations sur la pêche en haute mer. Ils étaient d'accord pour ouvrir une discussion mais ne voulaient pas qu'elle s'adresse à la pêche spécifiquement. Les AMP représentent donc un outil pour aborder cette question, et de façon non frontale. Les études d'impact concerteront seulement la colonne d'eau, les fonds marins sont gérés par l'autorité internationale des fonds marins, qui prépare actuellement le code minier pour 2021. La phase d'exploitation de ce code minier devra être accompagnée de la mobilisation de la société, les coraux et les fonds marins n'étant généralement pas assez connus. Ce code pourrait permettre de renforcer leur protection. **Klaudija Cremers** : Beaucoup d'organisations gèrent la question de la pêche, il s'avère donc difficile d'aborder ce sujet sans prendre en compte cet environnement complexe.

# Climat, biodiversité et océans en 2020 : construire une ambition commune

**Alexandra Deprez, Chercheuse sur la Gouvernance internationale du climat, Iddri**

Les messages que nous souhaitons partager aujourd’hui sur le besoin d’une ambition conjointe sur la biodiversité et le climat se basent sur nos études et publications. Pourquoi faut-il avoir une ambition commune ? Comment ce sujet a-t-il été traité ? Quelles ambitions peut-on espérer pour 2020 ?

La première étude s’intitulant « Vers une ambition climatique qui intègre (mieux) la biodiversité et l’usage des terres » examine les trajectoires de réduction des gaz à effet de serre (GES) analysés par le Giec et leur impact sur la biodiversité terrestre. Ces trajectoires prennent en compte les mesures d’atténuation des GES, selon l’énergie évidemment, mais aussi sur l’usage des terres. Cette publication cherche à croiser l’évaluation mondiale de l’IPBES, le rapport 1.5°C du Giec et le rapport du Giec sur l’usage des terres.

Un *Policy Brief* a également été publié en novembre 2019 par d’autres collègues, sur les « Options pour accroître le rôle de l’océan dans les stratégies climatiques ».

Il existe beaucoup de synergies à exploiter dans la lutte contre le changement climatique et la lutte contre l’érosion de la biodiversité. Nous constatons qu’une ambition climatique basée sur l’objectif de maintenir la hausse de la température à 1.5°C est essentielle. Notons que l’Accord de Paris a pour but de maintenir la hausse de la température à 2°C, ou moins, d’ici 2100.

Quelques exemples sur cette ambition critique pour la biodiversité :

- **Sur les espèces en voie d’extinction** : Dans un monde où la température aurait augmenté de 2°C en 2100 (plutôt que 1.5°C), deux fois plus d’espèces d’insectes, de plantes, et d’animaux verront leur zone géographique réduite à la moitié de leur superficie.
- **Sur les océans** : Si nous maintenons la hausse à 1.5 degré, nous réduirons l’acidification de l’océan, la perte d’oxygène, et limiterons les dégâts sur les écosystèmes et les espèces marines (notamment les récifs coralliens, dont 1% survivront en cas d’une hausse de 2°C, contre 10 à 30 % pour 1.5°C).

En même temps, mettre en œuvre une ambition biodiversité est également essentielle dans la lutte contre le changement climatique :

- **Sur l’atténuation au changement climatique** : Il est essentiel de conserver les écosystèmes et les restaurer afin d’atténuer le changement climatique--30% des réduction de GES peuvent être obtenues en mettant en œuvre des mesures basées sur la nature, et donc liées à la protection de la biodiversité (ne pas déforester, reboisement, etc.).
- **Sur l’adaptation au changement climatique** : Des écosystèmes viables permettent une adaptation au changement climatique, auquel nous ferons face de toutes façons.

Selon notre étude, quelles implications auront les trajectoires de réduction des émissions de GES ? Le rapport 1.5+C du Giec part du principe qu'il faut atteindre une neutralité carbone en 2050. Le premier scénario montre que si nous ne réduisons pas les émissions très rapidement (via la décarbonation de l'énergie, la réduction de la demande, etc.), les émissions vont encore augmenter puis se réduire assez lentement. Si, dans ce cas de figure nous voulons tout de même atteindre l'objectif final de neutralité carbone, en commençant la réduction des GES en 2030-2040, il serait nécessaire de recourir à des énormes captations de dioxyde de carbone. Pour l'instant, nous ne sommes pas assez équipés pour le faire. Au sein des scénarios analysés par le Giec, les chercheurs utilisent une mesure : le BECCS (*BioEnergy with Carbon Capture and Storage*) celle de la biomasse brûlée pour créer de l'énergie, dont les émissions sont captées et ensuite introduites dans les failles géologiques.

Cette technique n'existe pas encore, ce qui peut donc être présentée comme une chimère. Dans ce scénario, il faudrait donc un déploiement considérable de BECCS, à une telle échelle qu'il faudrait un tiers de la terre agricole mondiale pour cultiver de la bioénergie (équivalent du territoire de l'Inde). Cela aurait des impacts excessivement négatifs sur la biodiversité, pour plusieurs raisons. D'une part, car cela sous-entend une agriculture poussée jusque dans les terres naturelles, et une biomasse cultivée dans les terres tropicales, où elle pousse plus rapidement, mais où la biodiversité est importante. Par ailleurs, cette cultivation à très grande échelle serait très probablement déployée par de la monoculture, et l'usage de fertilisants et de pesticides. Un scénario d'ambition climatique de ce type, avec un déploiement très étendu de BECCS, n'est pas compatible avec la protection de la biodiversité. Ce message clé n'est pas encore pris en compte au sein des discussions climat.

Ici, ce que nous souhaitons prôner, c'est que le monde prenne plutôt des trajectoires 1.5 mettant en œuvre rapidement une décarbonation massive (scénarios P2 ou P1), qui implique la réduction des émissions au plus vite.

Un autre message clé concerne les solutions fondées sur la nature (SFN). Si on s'intéresse à la biodiversité dans le contexte de la lutte contre le changement climatique, il faut mettre en avant la nécessité de réduire les émissions au plus vite, aujourd'hui, mais aussi de mettre en place ces SFN (conserver les écosystèmes, les forêts, les mangroves, etc.). Pour l'instant, les ONG qui militent pour intégrer la biodiversité dans le monde du climat se focalisent cependant exclusivement sur le déploiement massif des SFN. Mais il est nécessaire d'éviter un scénario désastreux pour le climat, et encore plus désastreux pour la biodiversité.

### **Aleksandar Rankovic, Coordinateur de l'initiative Gouvernance internationale de la biodiversité post-2020, Iddri**

L'ambition climatique se reflète dans le Zero Order Draft (ZOD), qui contient deux mentions du soutien du monde de la biodiversité à l'Accord de Paris, souvent sous l'angle du déploiement massif des SFN d'ici 2030-2050. Ces SFN peuvent être utiles seulement si on a préalablement décarboné l'économie. Plus nous tardons à décarboner les secteurs économiques, plus nous réduisons l'espace des possibles et l'espace disponible pour la biodiversité sur terre.

Dans les discours qui se focalisent uniquement sur les SFN, le papier de Griscom et al., publié en 2017, analyse une trajectoire très court-terme (2030) et n'examine pas les efforts de décarbonation nécessaires d'ici à la fin du siècle. Nous devons construire des scénarios de décarbonation qui nous permettent de faire les deux, en prenant en compte ce qu'il restera pour la biodiversité.

Au sein du ZOD, les SFN sont souvent citées. Il faut prendre garde au détournement de l'attention sur les vraies questions qui est la décarbonation des économies et des systémiques énergétiques notamment, qui ne doit pas passer par le BECCS. Ce scénario serait le pire des scénarios, car l'essentiel de l'effort serait de brûler des forêts. Nous avons la même analogie du côté des océans. Les ONG sur les océans prônent que les océans font partie de la solution. Cependant, tous ces écosystèmes qui sont sollicités finiront par payer à la fin. Il y a là un espace de discussion qui reste à créer entre les trois communautés (climat, biodiversité, océans). Nous devons reconnaître qu'il y a bel et bien des synergies positives mais nous devons prendre en compte les compromis à faire. Nous avons besoin de construire des scénarios plus complets qui prennent en compte les enjeux de chaque communauté.

**Alexandra Deprez, Chercheuse sur la Gouvernance internationale du climat, Iddri**

### **La COP 25 : une COP Bleue ?**

Et maintenant, comment peut-on justement intégrer ces enjeux à l'échelle des négociations internationales ?

A la COP 25, le texte qui a été adopté n'inclut pas d'engagement formels des États vers plus d'ambition climatique. C'est un semi-échec car nous allons attendre beaucoup de l'année 2020.

En 2019, la présidence chilienne de la COP 25 a choisi le thème de **l'Océan**. Quelles sont les retombées concrètes ? Tout d'abord, une mention dans la décision 1/CP.25 reconnaît l'importance de l'océan dans la régulation du climat, et la nécessité d'assurer l'intégrité des écosystèmes marins et côtiers. Un dialogue sera d'ailleurs assuré entre les Parties de la CCNUCC sur cette question, en juin 2020 : « comment augmenter l'ambition en matière d'atténuation et de l'adaptation liées aux océans ? ». Ces avancées sont le fruit du travail de certains États, notamment les États insulaires (les Seychelles notamment), qui voulaient mettre ce sujet au centre des discussions, soutenus par d'autres États (par exemple, l'UE). Plusieurs pays ont néanmoins noté un point intéressant : l'inclusion de l'Océan dans les contributions nationales des pays (NDC, *Nationally Determined Contributions*) est certes importante, mais il y a ici un risque. Si l'emphase est mise sur le rôle de l'océan pour capter le carbone (comme pour les écosystèmes terrestres d'ailleurs), mettre en œuvre la protection des océans ou d'autres SFN pourrait être utilisé par certains États comme une excuse pour ne pas augmenter la décarbonation de leur système énergétique, et donc dire qu'ils portent une ambition climatique alors qu'ils ne font pas réellement.

Plus généralement, le lien entre le **climat et la biodiversité** monte dans l'arène climatique. Une mention sur l'importance de la biodiversité est aussi intégrée à la

décision (para 14) : « Underlines the essential contribution of nature to addressing climate change and its impacts and the need to address biodiversity loss and climate change in an integrated manner ». Cette mention est une avancée majeure. Les pays se sont aussi mis d'accord sur un autre dialogue concernant le climat et l'usage des terres, dans le cadre de **l'adaptation**.

Pendant la COP, où se tiennent les négociations, des side-events sont organisés parallèlement. Or, nous avons pu remarquer des centaines d'événements sur le lien climat-biodiversité (terrestre ou marine). Par ailleurs, une quinzaine de pays se mobilisent afin de créer une ambition commune sur le climat et la biodiversité en 2020. C'est la *High Ambition Coalition for Nature and People*, dirigée par le Costa Rica et la France, qui cherchent ici à s'inspirer de la High Ambition Coalition de la COP 21.

Enfin, quels seront les points de rencontre entre le climat et la biodiversité en 2020 ?

- **La science** : L'urgence d'une ambition commune implique un travail conjoint entre les deux communautés scientifiques. Nous pourrons peut-être compter sur un début de travail entre l'IPBES et le Giec.
- **L'agenda de la gouvernance internationale** : 2020 est certes la super année pour les océans, mais aussi pour le lien entre le climat et la biodiversité. Nous attendons beaucoup les résultats de la COP 15 (CDB), mais aussi de la COP 26 (CCNUCC), qui sera présidée par le Royaume-Uni. Le thème choisi par le Royaume-Uni est également attendu : il serait peut-être sur les SFN ou sur les écosystèmes terrestres.
- **La politique internationale** : Le duo UE-Chine peut jouer un rôle prépondérant cette année car ils peuvent se mettre d'accord sur l'importance de ce lien climat-biodiversité. La Chine accueille la COP 15 et prône le concept de « civilisation écologique ». Or, dans cet objectif, il est essentiel d'avoir une ambition climatique. La relation entre la France et la Chine est aussi nécessaire dans la prise en compte de ces deux sujets de façon conjointe. Le congrès mondial de l'IUCN se tiendra à Marseille, et un standard sur les SFN sera adopté (aujourd'hui, il y a plusieurs utilisations de la notion SFN, et certains y incluent la bioénergie qui est problématique pour la biodiversité). La France jouera aussi un rôle important du fait de sa co-présidence du groupe de la High Ambition-Coalition for Nature and People. Cette coalition devrait mieux approfondir ses objectifs, car son objectif principal est, pour le moment, de promouvoir 30% d'aires protégées pour 2030 et les SFN. Elle devrait aussi s'intéresser et mettre en garde quant aux tensions potentielles entre le climat et la biodiversité.
- **La société civile** : Les ONG s'intéressent à la biodiversité. Les ONG britanniques vont ainsi exiger de la cohérence de la part de la présidence du Royaume-Uni, qui projette d'utiliser beaucoup de BECCS dans son plan de décarbonation à long-terme. Une centrale à charbon a par exemple été transformée en centrale à biomasse, or, les scientifiques et les ONG ont démontré qu'une partie significative du bois venant alimenter cette centrale vient de forêts déforestées dans le sud-est des États-Unis. Cette problématique est donc d'ores et déjà présente. Enfin, si la COP 15 n'est pas perçue comme un succès, les ONG seront sûrement davantage revendicatives à la COP 26.

Le Royaume-Uni fait donc face à un risque politique si le pays ne prend pas en compte la biodiversité.

## Échanges avec la salle

- **Gilles Landrieu, expert en biodiversité - retraité** : Nous devons noter d'autres bonnes raisons de rapprocher le climat et la biodiversité, d'autres synergies positives et de cercles vicieux. Par exemple, la capacité de stockage des océans. Mais il faut aussi noter les pressions communes qui sont notamment la démographie, le gaspillage, la consommation, etc.
- **Didier Babin, Chef du projet Post-2020 Biodiversity Framework – EU Support** : Concernant le ZOD, je crois que l'ambition qu'avait la COP 15 était de devenir l'équivalent de la COP 21 avec l'Accord de Paris, mais nous nous en éloignons. Je remarque qu'on ne met pas la biodiversité à une place aussi haute que les autres ODD (pauvreté, croissance économique, sécurité alimentaire, etc.). Même si nous essayons de faire avancer les objectifs, il est important d'augmenter l'ambition des gouvernements à prendre en compte la biodiversité dans les politiques sectorielles. La Chine a choisi le slogan « civilisation écologique », or, je ne vois toujours pas d'avancée forte. L'IPBES indique que nous allons droit dans le mur, la civilisation humaine est en danger, et nous n'avançons pas à l'échelle des recommandations des scientifiques. Par exemple, les questions d'alimentation et de production durables ne sont pas mis en avant, et il n'y a rien de concret sur l'objectif 2 (utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes). Le texte devrait aussi être plus compréhensible afin d'être assimilé par les collectivités. En outre, il y a l'objectif de d'avoir 30% d'aires protégées, mais que faisons-nous des 70% restant ? Allons-nous devoir attendre 2050 pour essayer d'utiliser durables ces ressources ? Nous avons tout de même quelques espoirs, notamment la mobilisation de la jeunesse. Un sommet mondial de la jeunesse sur la biodiversité aura lieu du 20 au 26 avril à Miyazaki, au Japon. Nous devons noter une thématique nouvelle dans l'avant-projet : l'équité intergénérationnelle.
- **Jean-François Silvain, Président de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)** : Il y a un bémol sur l'ambition de la COP 15. Certains éléments seront reportés à la COP 16, notamment les engagements des États et nous pouvons nous inquiéter de cette dérive. Un créneau s'ouvre, et il faut le saisir très vite. Le rapport de l'IPBES définit très bien les pressions, nous devons les remettre au premier rang via des moyens de baisser rapidement ces pressions, sans attendre de calculer précisément les impacts. Nous avons besoin de travaux et de prospectives de modélisations. L'IPBES indique que nous arriverons au niveau le plus catastrophique en 2050, il faut donc protéger mais aussi appuyer la recherche pour avoir les outils en main pour relancer les écosystèmes en 2050. Certains travaux, comme ceux du CNRS, montrent que les aires marines réellement protégées représentent seulement que quelques pour cents. Nous devons les protéger intégralement pour avoir des aires écologiquement fonctionnelles. Nous avons organisé des réunions avec des spécialistes du climat et de la biodiversité dans le but de général des langages

communs, en France. Nous avons aussi proposé une réflexion sur l'organisation politique et en particulier sur les liens entre les conventions Rio. Nous avons décliné plusieurs options : il faut casser l'approche en silo, en réunissant les trois conventions sous l'égide de l'ONU. Il est aussi important de coordonner les travaux de l'IPBES et du Giec : les experts doivent se coordonner sur leurs options de décision avant la sortie des rapports destinés aux décideurs.

- **Aleksandar Rankovic** : Il est vrai que l'un des objectifs est de rendre ce texte plus accessible, mais c'est un langage qui a ses propres contraintes. Le défi des prochains mois est de simplifier ce texte, même si certains pays voudront rajouter des éléments, ce qui ne facilitera pas la tâche.
- **Yann Laurans** : Nous avons tendance à oublier la vision et l'idéal que nous avions en tête il y a quelques années, notamment celui d'aboutir de la COP 15 sur un équivalent de l'Accord de Paris. Nous entendons par là des engagements dits *bottom up*, quantifiés. Nous pouvons nous demander si cette vision est en train de disparaître, à travers un cadre plus timide et plus « à l'ancienne ».
- **Aleksandar Rankovic** : Il y avait dès le début une ambiguïté dans les attentes. On pouvait parler d'Accord de Pékin, mais il n'a jamais été question d'un nouveau traité international, mais d'une annexe à la décision de la COP. Nous avons, à l'Iddri, publié un papier fin 2018 sur les options juridiques, et certains ne l'ont compris qu'il y a peu. Certains pays et ONG voulaient calquer l'Accord de Paris, mais cette idée a été rabotée car les propositions et les attentes n'étaient pas assez claires. Malgré une ambition amoindrie du point de vue juridique, l'idée est de travailler à l'amélioration des outils, notamment les modalités de mise en œuvre, qu'il faut clarifier. Ces outils ne doivent pas passer à la trappe, même si ce ne sont pas ceux que nous avions imaginé en premier lieu.
- **Alexandra Deprez** : D'autres convergences existent, il est vrai. L'infographie de notre étude se centre sur les différentes mesures pour réduire les émissions et d'atténuer le changement climatique (dans le secteur de l'énergie et le secteur de l'usage des terres). Néanmoins, nous nous sommes centrés sur la bioénergie et le BECCS car ils sont ressortis de façon évidente lors du croisement entre les rapports du Giec, de l'IPBES et d'autres rapports scientifiques. Les autres types d'énergies renouvelables comme l'hydroélectricité, le solaire, ou d'autres, ont évidemment des impacts sur la biodiversité, mais ceux-ci sont moindres par rapport au déploiement de la bioénergie à grande échelle. Nous avons remarqué deux conversations qui existent en parallèle à la COP 25. La première insiste sur le lien climat-biodiversité, mais seulement sous l'angle du développement des SFN (ne pointant pas le risque pour la biodiversité de trajectoires climat qui utiliseraient beaucoup de BECCS). La seconde se centre sur l'absorption du dioxyde de carbone. La neutralité carbone prend de l'ampleur dans les discussions et on verra très sûrement une normalisation de ces technologies, dont le BECCS, sans prendre compte des impacts négatifs qu'un déploiement à grande échelle aura sur la biodiversité. C'est un point d'attention prépondérant : ces deux communautés ne se parlent pas. Suite à cette étude, nous allons réfléchir aux

options d'opérationnalisation et, aussi, au lien entre les conventions (CCNUCC et CDB).

## **Clôture**

Yann Laurans : Nous vous donnons rendez-vous dans trois mois pour faire le point, car il va se passer beaucoup de choses dans le cadre des différents processus de négociation en cours. N'hésitez pas à vous mobiliser, auprès de la FRB, de l'OFB, des ministères, des ONG, ou même de la CDB qui organise elle-même des prises de parole.

De même, nous appelons les ONG qui ont des impacts dans d'autres pays à partager ces éléments avec les différentes institutions gouvernementales.

# PUBLICATIONS ASSOCIÉES

- Vers une ambition climatique qui intègre (mieux) la biodiversité et l'usage des terres : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/vers-une-ambition-climatique-qui-integre-mieux-la-biodiversite-et>
- À la recherche des piliers de Kunming. Quelle ambition pour la COP 15 Biodiversité d'octobre 2020 ? <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/la-recherche-des-piliers-de-kunming-quelle-ambition-pour>
- Définir et concrétiser une ambition pour l'après-2020 : perspectives d'un atelier de travail à Tokyo : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/rapport/definir-et-concretiser-une-ambition-pour-lapres-2020>
- Prochain arrêt : Nairobi. Point d'étape dans la préparation de la COP 15 biodiversité de 2020 : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/prochain-arret-nairobi-point-detape-dans-la-preparation>
- Comment augmenter les soutiens financiers aux solutions climatiques fondées sur la nature? <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/comment-augmenter-les-soutiens-financiers-aux-solutions>
- Mobiliser les conventions chimie en faveur de la protection de la biodiversité - L'exemple des pesticides avec les conventions de Stockholm et Rotterdam : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/decryptage/mobiliser-les-conventions-chimie-en-faveur-de-la-protection>
- Comment enrayer l'érosion continue de la biodiversité ? Observations issues d'une lecture de l'Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/decryptage/comment-enrayer-le-erosion-continue-de-la-biodiversite>
- Un Agenda de l'action pour la biodiversité : attentes et enjeux à court et moyen termes : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/decryptage/un-agenda-de-laction-pour-la-biodiversite-attentes-et-enjeux>
- Quel agenda pour la biodiversité en 2019? <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/quel-agenda-pour-la-biodiversite-en-2019>
- Perspectives sur la mise en œuvre de la Convention biodiversité et options pour le cadre mondial post-2020 pour la biodiversité - Atelier biodiversité - rapport de compte rendu : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/rapport/perspectives-sur-la-mise-en-oeuvre-de-la-convention-biodiversite>
- Effondrement mondial des insectes : la mobilisation doit accélérer : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/effondrement-mondial-des-insectes-la-mobilisation-doit>

- Cap sur Beijing ! Craintes et espoirs après la COP 14 sur la biodiversité :  
<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/cap-sur-beijing-craintes-et-espoirs-apres-la-cop-14-sur>
- Les options juridiques pour l'accord international sur la biodiversité en 2020 : une première exploration : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/decryptage/les-options-juridiques-pour-laccord-international-sur-la>
- Options pour accroître le rôle de l'océan dans les stratégies climatiques :  
<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/propositions/options-pour-accroitre-le-role-de-locean-dans-les>
- Une route semée d'embûches : négocier un traité sur la haute mer :  
<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/une-route-semee-dembuches-negocier-un-traite-sur-la-haute-mer>
- 2020 : une « super année » pour l'Océan ? <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/2020-une-super-annee-pour-locean>
- Une analyse préliminaire du projet de traité sur la haute mer:  
<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/une-analyse-preliminaire-du-projet-de-traite-sur-la-haute-mer>